|  |  |
| --- | --- |
| ***MAUPERTUS SUR MER*** | ***2020/10*** |
| ***Séance du 08 octobre 2020*** |  |

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **28 septembre 2020**, s’est réuni le **jeudi 08 octobre 2020 à 19h00**, en séance ordinaire, à la mairie de Maupertus sur Mer, sous la présidence de Monsieur **GERVAISE Thierry, Maire.**

**Etaient présents :** BEAUMONT Séverine, FILLON Michel, GARNIER Nathalie, GERVAISE Thierry, LEMARESQUIER Sylvie, LE ROY Nohann, MARTIN André, MAUDOUIT-QUIRIE Damien, PLANQUE Frédéric, RENAUT Marie.

**Absents excusés :**

**Absents :** PLANQUE Olivier.

La condition de quorum posée à l’article L.2121-17 du CGCT était remplie, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme GARNIER Nathalie est désignée secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu de la réunion précédente qui est adopté à l’unanimité.

1. **DCM 2020/024 LOGEMENT COMMUNAL**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du 10 septembre 2020 de Madame JEANNE Florence l’informant de la résiliation de son contrat de location du logement communal. Celle-ci demande que la fin de son préavis de 3 mois soit réduit à deux mois soit au 25 novembre 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité,

**DÉCIDE** de réduire le délai de préavis à deux mois, soit le 25 novembre 2020.

1. **DCM 2020/025 CONTRAT D’ABONNEMENT D’ENTRETIEN DE LA CHAUDIERE**

Le contrat d’entretien de la chaudière du logement communal avec l’Entreprise BELLOT est arrivé à son terme le 30 juin 2020. Monsieur le Maire a fait établir un devis auprès de cette entreprise et auprès de ENGIE. Le devis de l’entreprise Bellot se chiffre à 219.60 euros et celui d’Engie à 139.26 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité,

**DÉCIDE** de valider le devis d’Engie.

1. **DCM 2020/026 DROIT DE PREEMPTION SUR LA PARCELLE AC 216**

Le conseil départemental de la Manche a décidé de renoncer à exercer le droit de préemption du département sur la parcelle AC 216. Comme le prévoit l’article R. 215.14, la commune dispose d’un délai de 3 mois pour exercer son droit de préemption. Monsieur le Maire propose de ne pas exercer son droit de préemption.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité,

**DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle AC 16**.**

1. **DCM 2020/027** **DEMANDES DE SUBVENTION 2020**

M. le Maire fait part des divers courriers de demandes de subvention reçus en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité, **VOTE** les subventions suivantes :

Cœur et cancer 20 €

SNSM Fermanville 100 €

Association Défense des Victimes de l’Amiante

de Cherbourg (ADEVA Cherbourg) 20 €

Panier du Val de Saire 30 €

 Association Rêves 20 €

1. **DCM 2020/028 DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF**

Monsieur le Maire expose qu’il est nécessaire de procéder à une décision modificative afin de mandater, à l’échéance du 19 novembre 2020, le prêt relai de 40000.00 euros.

Il propose de modifier le budget primitif de la façon suivante :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Article** | **Chapitre** | **Dépense** | **Recette** |
| **615221** | **011** | **1000.00 euros** |  |
| **1641** | **016** |  | **1000.00 euros** |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité,

**VOTE** la décision modificative n° 1 au budget primitif 2020

1. **SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE**

Monsieur LE SERRE, comptable public, a adressé à la mairie la situation financière de la commune de MAUPERTUS SUR MER. A savoir,

- l’endettement est supérieur à la moyenne (553 € par habitant contre une moyenne
départementale de 479 €).La commune rembourse un emprunt à court terme de 40K€ sur l'exercice 2020.
Le taux d'endettement de la commune sera en forte baisse à la fin de l'exercice 2020 et deviendra bien inférieur à la moyenne départementale.

- le fonds de roulement de 91 293 € représente pratiquement 1 an de charges de fonctionnement (pas de soucis de trésorerie à court terme).

- la commune a un revenu fiscal par foyer très supérieur à la moyenne départementale ( 37 386 € contre une moyenne départementale de 22 451 €) avec une majorité de foyers payant l'impôt sur le revenu.

- la capacité d’autofinancement nette 2019 de la commune est de 19 528 € . La commune devra veiller à augmenter cette capacité.

- il faut noter la souscription de 2 emprunts sur l'exercice 2018 dans le cadre du financement de la nouvelle Mairie.

Conclusion :
La commune a une trésorerie de 110.7 K€ au 24/09/2020. La trésorerie de la commune sera en forte baisse durant le mois de Novembre 2020 avec le remboursement de l'emprunt de 40 K€.
La commune veillera à céder l'ancienne mairie pour augmenter son fonds de roulement et pouvoir financer les investissements ultérieurs.

1. **TRAVAUX DE CURAGE SUR VOIE DEPARTEMENTALE**

Les travaux de curage par le département vont débuter le 12 octobre prochain. Le budget de la commune pour 5 buses est d’environ 500 euros. Monsieur le Maire a demandé un devis auprès de l’entreprise PENET, il se chiffre à 357.48 euros TTC pour 5 buses (soit 9.93€/m HT) et à Frans Bonhomme, celui-ci propose 10.19€/m HT. Il serait bon de prévoir 3 buses supplémentaires derrière le préau de l’ancienne mairie.

1. **URBANISME**

Monsieur Damien MAUDOUIT-QUIRIÉ informe le conseil des demandes d’urbanisme reçues en mairie.

Demande de certificat d’urbanisme d’information de Maître Decourt-Bellin sur la parcelle AC 216.

Demande de certificat d’urbanisme opérationnel de Monsieur DELSAUT Philippe sur les parcelles AD 75 et AD 76 en vue de la construction d’une maison.

Demande de déclaration préalable de Monsieur LE RENARD Denis sur la parcelle AB 81 en vue de supprimer une haie et de la remplacer par une clôture (DP acceptée).

Demande de déclaration préalable de Madame BONHOMME Régine sur la parcelle AD 80 en vue de construire un mur de soutènement.

Demande de permis de construire de Monsieur et Madame TIETZ Arnaud sur la parcelle AB 86 en vue de construire un abri de piscine (permis accordé).

1. **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l’entreprise BIARD-ROY a procédé à la vérification des cloches et du paratonnerre. Un devis a été demandé pour remplacer le plancher inférieur.

Il faudra prévoir le déplacement des containers pour cause d’incivilités et remplacer le container derrière la salle des fête (un devis est en cours).

Suite à la crise sanitaire, il est proposé d’annuler le repas des ainés et de le remplacer par un coffret cadeaux ou par une carte cadeau à faire valoir auprès du restaurant la Maison Rouge.

Pour les mêmes raisons, l’arbre de Noël sera remplacé par la distribution de friandises aux enfants de moins de 11 ans.

Un certain nombre de questions ont été posées et seront mises à l’ordre du jour de la prochaine réunion.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H40.